



Grand-Duché de Luxembourg

Commune de
FISCHBACH

Règlement taxe concernant l'utilisation de la « night-card »

Conseil communal du : *28 novembre 2018*

Approbation ministérielle : *1^{er} mars 2019*

Publication communale : *15 mars 2019*

Publication au Mémorial : *13 juin 2019*

Entrée en vigueur : *19 mars 2019*

Article 1

La Night Card Fischbach est un titre de transport réservé aux habitants de la commune de Fischbach âgés jusqu'à 26 ans inclusivement, qui donne droit à l'utilisation gratuite du service « Night Rider », à condition que le lieu de départ ou le lieu de destination soient situés sur le territoire de la commune de Fischbach.

Article 2

La Night Card Fischbach peut être acquise à la commune au prix de 20,00 EUR. Elle est valable pendant un an.

Article 3

En cas de non utilisation d'une course « Night-Rider » réservée et non décommandées endéans les délais convenus, les frais y relatifs seront facturés à l'utilisateur, (respectivement au tuteur de l'utilisateur en cas de minorité) au tarif de l'exploitant du service majoré d'une taxe de 5,00 EUR pour frais administratifs.